

**A EXPEDIER OU A DEPOSER (niveaux 5, 4 et 3èmes) dans la boîte aux lettres du collège
SAUF POUR LES ELEVES DE 6EME ET CEUX AYANT PERDU LEUR CARTE (feuille à ramener le 23 ou 26 août)**



**Feuillet à remplir si vous souhaitez payer les contributions ou contribution+repas self par prélèvement
UN SEUL FEUILLET A REMPLIR PAR FAMILLE ACCOMPAGNE DU CHEQUE POUR LE SELF**

Les cartes des 6ème, ou celles à remplacer seront à retirer le 23 ou le 26 août 2024 .

Représentant légal :
NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

1) SELF

Acompte
 Après paiement de 115 € par enfant demi-pensionnaire (20 repas)

Nbre d'enfants X 115,00 € = €

les prélèvements seront de :

REPAS AU SELF PAR MOIS								
Ordre	Nom Prénom	Classe	Entourer les jours de repas pris au collège				Soit par semaine	Montant mensuel (*)
			L	M	J	V		
1er enfant							1 - 2 - 3 - 4	€
2ème enfant							1 - 2 - 3 - 4	€
3ème enfant							1 - 2 - 3 - 4	€
							1 - 2 - 3 - 4	€
(1) SELF total mensuel 2024-2025								€

(*) Reporter le montant correspondant

MENSUEL	
8,05 €	1 repas/semaine
27,60 €	2 repas/semaine
47,15 €	3 repas/semaine
66,70 €	4 repas/semaine**

2) CONTRIBUTION

Montant mensuel pour les contributions
 TARIF A DU PAR TOUTES LES FAMILLES

Contribution	Caisse de solidarité		
	Tarif A	Tarif B	Tarif C
1 enfant	53,50 €	58,20 €	Tarif A + X €, soit €
2 enfants	100,90 €	110,30 €	Tarif A + X €, soit €
3 enfants	133,00 €	147,10 €	Tarif A + X €, soit €
(2) Contribution mensuelle 2024-2025			€

(3)TOTAL A PRELEVER (1 + 2) LE 05 DE CHAQUE MOIS	€
Du 5 octobre 2024 au 15 juillet 2025	
(Déduction faite du premier paiement établi en août)	

Ne pas oublier le 1er paiement par chèque (Nbre d'enfants X 115 €)

Le prélèvement du mois de juillet sera réduit du montant des repas non consommés (remboursement)

A...../...../2024

Signature des parents,

** Explication du calcul
 (5,75 € X 136 repas année) - 115,00 € = 667/10 mois= 66,70 €

Exemple

1) SELF

Mon enfant mange 2 fois par semaine à la cantine le lundi et le jeudi
 J'entoure les jours correspondants sur la ligne 1er enfant et j'inscris la somme de 27,60 € dans la case par mois qui correspond à 2 repas par semaine

2) CONTRIBUTION

1 enfant je note la somme Tarif A si je choisis ce tarif soit 53,50 € en mensuel dans la case grisée 2
 Le prélèvement au 05 du mois sera donc de 27,60 + 53,50 = 81,10 € par mois sur 10 mois